

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Mitis, tenue le 14 février 2024 à la salle du conseil de la MRC, située au 1534, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli à compter de 19 h 10, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Nancy Banville	Price
	Jenny Fortier	Sainte-Flavie
MM.	Bruno Paradis	Price
	Jean-Pierre Pelletier	Métis-sur-Mer
	Marc-André Larrivée	Grand-Métis
	Jimmy Valcourt	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Maxime Richard-Dubé	Saint-Octave-de-Métis
	Patrick Gaudreault	Padoue
	Pascal Rioux	Saint-Donat
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier

SONT ABSENTS :

MMES	Micheline Barriault	Sainte-Luce
	Gitane Michaud	Les Hauteurs
MM	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Simon Yvan Caron	La Rédemption
	Michel Verrault	Sainte-Jeanne-D'Arc

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur général et M. Martin Normand, directeur général adjoint.

Le préfet, M. Bruno Paradis, constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 24-02-001

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2023
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi
4. Première période de questions

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA)– postes pairs

6. Nomination du représentant de la MRC à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire du Bas-Saint-Laurent (TGIRT)
7. Adoption du mémoire de la TREMBSL : « Pour la protection et la diversification des modèles agricoles favorisant l'habitation du territoire et la vitalité de nos municipalités »
8. Plan climat
9. Régie du transport du Bas-Saint-Laurent

C. ADMINISTRATION

10. TAC de La Mitis
 - 10.1 Adoption du plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2024
 - 10.2 Demande de subvention au transport adapté 2024
 - 10.3 Autorisation signature de la convention MTQ pour le transport adapté et collectif
 - 10.4 Nouvelle tarification des transports du TAC
11. Rapport du préfet
12. Rapport des différents comités
13. Modification des heures du comité administratif
14. Affectation du surplus affecté fonds COVID
15. Demande de dons et commandites
16. Rôle d'évaluation sur les TNO – reconduction ou équilibrage

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Adoption rapport d'activités annuelles en sécurité incendie sur le territoire de la MRC pour 2021
18. Dépôt du bilan des activités de SUMI pour 2023

E. DIVERS

F. DÉVELOPPEMENT

19. Fonds Régions et ruralité
 - 19.1 Volet 1 – « Soutien au rayonnement des régions »
 - 19.1.1 Orientations
 - 19.1.2 Autorisation signature de l'Avenant à l'Entente sectorielle de développement en innovation du BSL 2023-2026
 - 19.2 Volet 2-« Soutien à la compétence de développement local et régional »
 - 19.2.1 Entente sectorielle de développement bioalimentaire
 - 19.3 Volet 3 - « Signature Innovation »
 - 19.4 Volet 4 – « Soutien à la vitalisation, axe vitalisation »
Volet 4 – « Soutien à la vitalisation, axe coopération »
 - 19.5 Fonds d'investissement agricole pour la relève et la consolidation des fermes
 - 19.6 Rapport des créances à radier et à provisionner pour les fonds d'investissement FLI-FLS et PAUPME au 31 décembre 2023
 - 19.7 Agroalimentaire : Projet de coupons nourriciers dans les Marchés publics de La Mitis
 - 19.8 Demandes des organismes subventionnés au fonctionnement par la MRC – recommandation du CA
 - 19.9 Demande de soutien agroalimentaire

G. PROJETS ÉOLIENS

- 20. Projet éolien Lac Alfred
 - 20.1 Suivi
- 21. Projet éolien La Mitis
 - 21.1 Suivi
- 22. Projet éolien Bas-Saint-Laurent
 - 22.1 Suivi
 - 22.2 Résultats du dernier appel d'offres

H. HYGIÈNE DU MILIEU

- 23. Suivi des dossiers de gestion des matières résiduelles

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 6 décembre 2023

3.1 Adoption

C.M. 24-02-002

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Patrick Gaudreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2023 tel que présenté. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

3.2 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du procès-verbal du 6 décembre 2023.

4. Première période de questions

Il n'y a pas de question.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA) – postes pairs

C.M. 24-02-003

CONSIDÉRANT QUE le règlement RÉG303-2016 relatif à la constitution du comité consultatif agricole prévoit un mécanisme de renouvellement de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des postes pairs est venu à échéance;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont confirmé leur intérêt à poursuivre leur mandat au sein du comité.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jimmy Valcourt, appuyé par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité de renouveler les mandats de messieurs Marc-André Larrivée (poste 2), Mathieu Langlois (poste 4), Jean Côté (poste 6) et André Blouin (poste 8).

Ainsi, le comité sera formé des membres suivants :

Poste	Catégorie	Nom
1	Membre du conseil de la MRC et non agriculteur	Georges Deschênes (président)
2	Membre du conseil de la MRC et non agriculteur	Marc-André Larrivée
3	Producteur agricole délégué par l'UPA	Yannick Côté
4	Producteur agricole délégué par l'UPA	Mathieu Langlois
5	Producteur agricole délégué par l'UPA	Patrick Lavoie
6	Producteur agricole délégué par l'UPA	Jean Côté
7	Citoyen non élu et non agriculteur	Simon Tweddell
8	Citoyen non élu et non agriculteur	André Blouin

6. **Nomination du représentant de la MRC à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire du Bas-Saint-Laurent (TLGIRT)**

C.M. 24-02-004

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a été délégué aux MRC d'une même région;

CONSIDÉRANT QUE les MRC du Bas-Saint-Laurent ont convenu de confier la coordination et la mise en œuvre des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) de la région au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD);

CONSIDÉRANT QUE suite au départ à la retraite de M. Serge Malenfant, la MRC de La Mitis doit nommer un représentant pour le remplacer à la TLGIRT et en aviser le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD).

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Jean-Pierre Bélanger, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité de nommer M. Mario Turbide, ingénieur forestier représentant de la MRC de La Mitis à la TLGIRT et d'en aviser le CRD.

7. **Adoption du mémoire de la TREMBSL : «Pour la protection et la diversification des modèles agricoles favorisant l'habitation du territoire et la vitalité de nos municipalités»**

C.M. 24-02-005

CONSIDÉRANT l'importance stratégique de l'agriculture pour les municipalités de la région du Bas-Saint-Laurent, notamment en raison de sa contribution à l'économie locale et à l'occupation dynamique des milieux ruraux, à la beauté des paysages et à l'autonomie alimentaire régionale;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Mitis a identifié la présence de quatre (4) investisseurs spéculateurs domiciliés à l'extérieur de la région et qui ont fait l'acquisition de dix (10) fermes sur le territoire

de La Mitis dans les dernières années, dont (7) fermes d'élevage de taille importante;

CONSIDÉRANT que ces acquisitions représentent déjà 2233 ha de terres agricoles de La Mitis et plus de 10% des terres agricoles de certaines municipalités;

CONSIDÉRANT que ces acquisitions s'accompagnent d'un démantèlement d'actifs productifs de ces entreprises tels que les cheptels, les bâtiments, les quotas ou les équipements d'élevage;

CONSIDÉRANT l'observation de conséquences graves causées par ces acquisitions sur le développement local de l'agriculture et sur la vitalité économique des milieux ruraux, dont :

- a) L'inflation excessive du prix des terres qui fait en sorte que la valeur marchande des fermes dépasse souvent leur valeur économique, ce qui réduit le potentiel de relève locale;
- b) La perte de terres et de bâtiments disponibles pour le démarrage ou la consolidation d'entreprises agricoles locales, habitant le territoire et contribuant à sa vitalité économique;
- c) La détérioration et la dévalorisation des bâtiments et des résidences possédées par ces investisseurs;
- d) La perte calculée de plus de 400 kg de quota laitier et plus de 600 brebis et de réserves en fourrage pour les années de sécheresse dans le seul territoire de la Mitis;
- e) La perte de potentiels cultivables en raison de pratiques culturales qui accélèrent la détérioration de la santé des sols;
- f) La fragilisation de la chaîne locale de services agricoles, puisque les investisseurs concernés ont très peu recours aux fournisseurs locaux;

CONSIDÉRANT que le caractère spéculatif de ce phénomène d'accaparement met en péril la capacité des futures générations d'entrepreneurs agricoles de notre région à développer des projets viables, rentables et qui contribuent à la vitalité des communautés locales;

CONSIDÉRANT que ce phénomène s'accélère actuellement, notamment en raison du contexte inflationniste qui fragilise l'ensemble des entreprises agricoles locales et complexifie le transfert de fermes pour des entrepreneurs de la relève locale;

CONSIDÉRANT que l'accaparement des terres agricoles pour des intérêts financiers extérieurs n'est pas une problématique spécifique à La Mitis, mais qu'elle touche toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent, à travers la présence de différents groupes d'investisseurs;

CONSIDÉRANT que la région du Bas-Saint-Laurent s'est dotée de différentes planifications pour assurer un développement durable de son agriculture en cohérence avec ses objectifs de développement régional, notamment :

- a) Le Plan régional de développement du Bas-Saint-Laurent (PRD) 2023-2028;

- b) Le Plan régional de développement bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (PRDB) 2020-2025;
- c) Les Plans de développement de la zone agricole (PDZA) des 8 MRC;
- d) Les objectifs du FabRégion;

CONSIDÉRANT que le phénomène d'accaparement des terres agricoles nuit à l'atteinte des objectifs de ces planifications et vient réduire considérablement l'impact des efforts collectifs déjà investis par les instances régionales et municipales en ce sens, notamment :

- a) La priorité 13 du PRD 2023-2028 qui souhaite de « développer un environnement favorable pour faciliter et encourager l'établissement de la relève agricole, visant une occupation dynamique du territoire et une diversification de la production »;
- b) La vision du PRDB 2020-2025 qui souhaite « qu'en 2025 le secteur bioalimentaire soit reconnu pour son rôle central dans l'occupation dynamique du territoire et pour sa contribution majeure au développement socioéconomique régional »;
- c) La vision du PDZA de La MRC de la Mitis qui vise « qu'en 2035, l'agriculture mitissienne soit diversifiée, dynamique, fière et solidaire, respectueuse de l'environnement et contribuant à la vitalité des milieux ruraux »;
- d) La Vision du FabRégion qui souhaite « qu'en 2054, au moins 50% des consommations en agriculture [...] au Bas-Saint-Laurent soient assurés par des productions locales durables »;

CONSIDÉRANT que les conséquences de ce phénomène vont à l'encontre de la majorité des orientations de la Politique bioalimentaire 2018-2025 du gouvernement du Québec, dont la vision est d'alimenter notre monde avec un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT que la Table régionale des élu·es du Bas-Saint-Laurent a adopté un mémoire pour faire état de cette situation et propose de protéger et de diversifier les modèles qui favorisent l'habitation du territoire et la vitalité des municipalités;

CONSIDÉRANT que ce mémoire sera déposé dans le cadre de la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles Agir pour nourrir le Québec de demain.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité par les membres présents :

- **QUE** la MRC de La Mitis appui le mémoire de la Table régionale des élu·es du Bas-Saint-Laurent et intitulé « *Pour la protection et la diversification des modèles agricoles favorisant l'habitation du territoire et la vitalité de nos municipalités* ».

8. Plan climat

C.M. 24-02-006

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires Municipales a approuvé, le 11 novembre 2020, le Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) à titre de politique-cadre sur les changements climatiques ainsi que son Plan de mise en œuvre 2023-2028;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est responsable de la mise en œuvre de la sous-action 4.2.1.2 a du PMO du PEV 2030 visant à accélérer la transition climatique locale laquelle vise l'élaboration de plans climat par le monde municipal, l'accompagnement et le partage d'expertise;

CONSIDÉRANT QUE cette action vise à soutenir et à accompagner les gouvernements supra locaux dans l'élaboration de plans climat (volet 1 du programme ATCL) ainsi qu'à appuyer la planification et la mise en œuvre, par le milieu municipal, de projets issus de ces plans (volet 2 du programme ATCL);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret numéro 206-2024 du 7 février 2024, le ministère a été autorisé à verser une aide financière d'un montant maximal de 1 088 163 \$ au bénéficiaire, au cours de l'exercice financier 2023-2024, pour l'élaboration de son plan climat ainsi que pour la planification et la mise en œuvre de projets issus de ce plan;

CONSIDÉRANT QU'une résolution permettant la délégation d'un signataire doit être adoptée.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Marc-André Larrivée et résolu à l'unanimité de nommer le préfet, M. Bruno Paradis, comme signataire de la convention d'aide financière pour accélérer la transition climatique locale (ATCL) ainsi que l'élaboration d'un plan climat, sa planification et la mise en œuvre de projets issus de ce plan et tout document s'y référant pour et au nom de la MRC de La Mitis.

9. Régie du transport du Bas-Saint-Laurent

M. Bruno Paradis fait le suivi concernant la Régie du transport du Bas-Saint-Laurent.

C. ADMINISTRATION

10. TAC de La Mitis

10.1 Adoption du plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2024

C.M. 24-02-007

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité d'adopter le Plan de transport et de développement des services en transport adapté 2024 du TAC de La Mitis tel que présenté. De plus, il est résolu d'autoriser M. Bruno Paradis, préfet, et M. Marcel Moreau, directeur général, à

signer tout document relatif à des demandes d'aide financière pour le transport adapté.

10.2 Demande de subvention au transport adapté

C.M. 24-02-008

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a acquis la compétence en matière de transport adapté, par la résolution numéro CM-16-07-181;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a confié au TAC de La Mitis, organisme délégué, l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 2005 pour la gestion du service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis fait appel à des fournisseurs d'autobus et de taxis externes pour donner le service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a adopté la grille tarifaire 2023 à même le Plan de transport et de développement des services 2023;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a adopté les prévisions budgétaires 2024 par la résolution numéro CM-23-12-279;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2024, par la résolution numéro CM-24-02-007;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour le transport adapté, la MRC de La Mitis prévoit contribuer, en 2024, pour une somme de 312 324 \$;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, 25 157 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 21 599 déplacements en 2024;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Jenny Fortier, appuyée par M. Patrick Gaudreault et résolu à l'unanimité :

- **DE** confirmer au ministère des Transports du Québec l'engagement de la MRC de La Mitis à contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence;
- **DE** demander au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 417 663 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2024;

- **D'**ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu;
- **D'**autoriser le préfet et le directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Mitis à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;
- **DE** transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

10.3 Autorisation de signature de la convention MTQ pour le transport adapté et collectif

C.M. 24-02-009

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), la Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'approbation du Conseil du trésor du 7 novembre 2023, la Ministre est autorisée à verser au Bénéficiaire une aide financière, au cours de l'exercice financier 2023 - 2024, pour le financement du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE les conditions et modalités de versement de cette aide financière doivent être prévues dans une convention d'aide financière entre la Ministre et le Bénéficiaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties dans ce contexte.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Marc-André Larrivée, appuyé par M. Maxime Richard-Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet M. Bruno Paradis et le directeur général et greffier-trésorier M. Marcel Moreau de la MRC de La Mitis à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

10.4 Nouvelle tarification des transports du TAC

C.M. 24-02-010

CONSIDÉRANT la hausse importante des coûts de transport depuis juillet 2023;

CONSIDÉRANT la nécessité d'accroître les revenus pour poursuivre une offre adéquate des services de transport;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du TAC de La Mitis souhaite la mise en place d'une nouvelle tarification en 2024.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bélanger, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité d'adopter les grilles tarifaires des droits de transport, dont l'entrée en vigueur est prévue le 18 mars 2024, telles que présentées, soit :

INTRA (MRC DE LA MITIS)	TARIF RÉGULIER	TARIF SPÉCIAL* (ÉTUDIANTS-AÎNÉS)
Déplacement INTRA	4.00 \$	3.00 \$
Livret de 10 billets	38.00 \$	28.00 \$
Passé mensuelle (30 jours)	110.00 \$	60.00 \$

INTER MRC (MONT-JOLI-RIMOUSKI-MONT-JOLI)	TARIF RÉGULIER	TARIF SPÉCIAL* (ÉTUDIANTS-AÎNÉS)
Déplacement INTER	6.00 \$	4.00 \$
Livret de 10 billets	58.00 \$	38.00 \$
Passé mensuelle (30 jours)	175.00 \$	90.00 \$

*Le tarif spécial sera désormais disponible pour les aînés (65 ans et plus) en plus des étudiants.

11. Rapports du préfet

M. Bruno Paradis fait le suivi des différents comités auxquels il a participé dans les dernières semaines.

12. Rapports des différents comités

Il n'y a pas de rapport ce mois-ci.

13. Modification des heures du comité administratif

C.M. 24-02-011

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil et le comité administratif doivent établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QU'une modification de l'heure des rencontres du comité administratif, prévue au calendrier adopté le 6 décembre 2023, est recommandée.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité que, sur recommandation des membres du comité, le calendrier des séances ordinaires soit modifié comme suit :

- L'heure des séances passera de 15 h 00 à 16 h 30, et ce, à compter du 6 mars 2024;
- Qu'un avis public soit affiché sur le site web de la MRC de La Mitis ainsi que sur le babillard du centre administratif, situé au 1534, boul. Jacques-Cartier, afin d'en aviser la population.

14. Affectation du surplus affecté du fonds COVID

C.M. 24-02-012

CONSIDÉRANT QUE suite à la mise en place du surplus affecté COVID en juin dernier et ce rétroactif au 31 décembre 2022, une résolution doit autoriser toutes les affectations de ce surplus pour l'utiliser.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité de payer les dépenses par l'affectation du surplus affecté COVID pour un montant total de 13 463.56 \$, telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Achats de 7 stores pour bureaux rez-de-chaussée rue Jacques-Cartier	5 270.30 \$
Nouveau serveur de la cour, licence et installation	5 454.89 \$
Chaises pour clients	967.29 \$
Bureaux pour employés	1 771.08 \$
Total	13 463.56 \$

15. Demande de dons et commandites

C.M. 24-02-013

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une politique de dons et commandites régissant les modalités d'attribution.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Maxime Richard-Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter la demande telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
Technoscience Est-du-Québec	49 ^e édition de la finale régionale de l'Est-du-Québec des Expo-sciences Hydro-Québec	Partenaire Élite	300 \$
Fondation de la santé de La Mitis	Campagne de financement 2023-24 Rencontre de hockey du 3 février 2024	NA	500 \$
Défi OSEntreprendre	26 ^e édition du Défi OSEntreprendre	495 \$	495 \$
COSMOSS La Mitis	Gala mobile Desjardins 2024 pour la persévérance scolaire	NA	500 \$
Club de patinage artistique de Mont-Joli	Cahier souvenir 50 ^e anniversaire – 13 avril 2024	50 \$ à 500 \$	150 \$
L'Express de Mont-Joli	Régionaux pee-wee 29-30-31 mars 2024	NA	250 \$
École Le Mistral	Finale régionale Secondaire en spectacle	50 \$ à 500 \$	100 \$

16. Rôle d'évaluation sur les TNO- reconduction ou équilibrage

C.M. 24-02-014

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Mitis doit procéder à l'équilibrage ou à la reconduction de son rôle d'évaluation pour les TNO pour le terme triennal 2025-2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE l'équilibration du rôle pour le prochain terme triennal est optionnelle et qu'il est possible de reconduire le rôle présentement en vigueur pour un terme triennal supplémentaire comme prévu à la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM).

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Marc-André Larrivée, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité :

- D'aviser la firme Évimbec de la décision du Conseil de reconduire le rôle actuellement en vigueur pour un terme triennal supplémentaire, comme prévu à la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM) sur les TNO de La Mitis, soit 2025-2026-2027.

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Adoption du rapport d'activités en sécurité incendie sur le territoire de la MRC pour 2021

C.M. 24-02-015

Il est proposé par Mme Jenny Fortier, appuyée par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités annuelles en sécurité incendie du territoire de la MRC de La Mitis pour 2021 tel que présenté.

18. Dépôt du bilan des activités de SUMI pour 2023

Le bilan de la Ville de Mont-Joli pour les activités de SUMI sur le territoire de la MRC pour 2023 est déposé.

E. DIVERS

Il n'y a pas de point Divers ce mois-ci.

F. DÉVELOPPEMENT

19. Fonds Régions et ruralité

19.1 Volet 1 « Soutien au rayonnement des régions »

19.1.1 Orientations

C.M. 24-02-016

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe territoriale réservée à la MRC de La Mitis dans le cadre du Fonds Région-Ruralité (FRR)-Volet 1 fait partie de l'un des nouveaux outils que la MRC de La Mitis souhaite rendre disponibles afin de soutenir de manière plus urgente et plus adaptée les entreprises agricoles et agroalimentaires de son territoire ainsi que le développement récréotouristique;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 477 007.48 \$ est disponible dans le Fonds Région-Ruralité (FRR)-Volet 1.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Patrick Gaudreault et résolu à l'unanimité d'adopter les orientations proposées pour le Fonds Région-Ruralité (FRR)-Volet 1 de la MRC de La Mitis, soit soutenir les entreprises agricoles et agroalimentaires de son territoire ainsi que le développement récréotouristique.

19.1.2 Autorisation signature de l'Avenant à l'Entente sectorielle de développement en innovation du BSL 2023-2026

C.M. 24-02-017

CONSIDÉRANT QUE ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, Innov & Export PME, l'École des entrepreneurs du Québec – Bas-Saint-Laurent et les municipalités régionales de comtés de la Matanie, de la Matapédia, de la Mitis, de Rimouski-Neigette, des Basques, du Témiscouata, de Rivière-du-Loup et de Kamouraska ont signé le 28 mars 2023 l'Entente sectorielle de développement en innovation du Bas-Saint-Laurent 2023-2026 (ci-après appelé l'ESDI);

CONSIDÉRANT QUE certains articles doivent être rectifiés en ce qui a trait notamment à la composition du comité technique, les dates de reddition de compte, le transfert des sommes résiduels de l'Entente sectorielle en innovation au Bas-Saint-Laurent 2020-2023 dans l'ESDI ainsi que la répartition des sommes inscrites au budget dans une forme équilibrée;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications n'affectent pas la nature de l'entente initiale ni de la contribution de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'un avenant est nécessaire pour officialiser cette modification à l'Entente.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Jenny Fortier, appuyée par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet, M. Bruno Paradis, à signer l'Avenant de l'Entente sectorielle en innovation au Bas-Saint-Laurent 2023-2026 pour et au nom de la MRC de La Mitis.

19.2 Volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional »

19.2.1 COSMOSS : demande de soutien financier pour une ressource spécialisée en camp de jour

C.M. 24-02-018

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'une ressource spécialisée en accompagnement pour les camps de jour de La Mitis est, entre autres choses d'encourager, appuyer et outiller les animateurs et animatrices de camps de jour dans l'accompagnement des enfants ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QU'elle collabore à la création d'outils pour faciliter le travail des animateurs et animatrices des camps de jour;

CONSIDÉRANT QU'elle a aussi pour mandat d'informer les responsables locaux sur les ressources disponibles en cas de maltraitance, d'enjeux de santé mentale, etc.;

CONSIDÉRANT QU'elle travaille de concert avec les 12 municipalités ayant des camps de jour et les responsables locaux desdits camps afin d'évaluer leurs besoins et de répondre à ceux-ci;

CONSIDÉRANT QU'elle visite fréquemment les camps de jour du territoire et peut être contactée à distance, au besoin;

CONSIDÉRANT QU'après deux années d'expérimentation, l'équipe COSMOSS et les partenaires du milieu municipal s'entendent pour dire que le projet permet de mieux cerner les différentes problématiques de chaque milieu et d'élaborer des stratégies adaptées à celles-ci.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Maxime Richard-Dubé, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de 5000 \$ à Cosmoss de la Mitis pour une ressource spécialisée en accompagnement pour les camps de jour, déboursé à même le Fonds FRR Volet 2- « Soutien à la compétence de développement local et régional » initiatives régionales.

19.2.2 Entente sectorielle de développement bioalimentaire

C.M. 24-02-019

CONSIDÉRANT QUE le développement du secteur bioalimentaire est une priorité pour la région du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement des acteurs du milieu bioalimentaire autour d'une vision commune de développement permet d'accroître les retombées pour le secteur;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, le Collectif Régional de Développement du Bas-Saint-Laurent, les Saveurs du Bas-Saint-Laurent, la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent, que les municipalités régionales de comtés de la Matanie, de la Matapédia, de la Mitis, de Rimouski-Neigette, des Basques, du Témiscouata, de Rivière-du-Loup et de Kamouraska et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (ci-après collectivement nommé « les Parties ») conviennent de mettre en commun leur expertise et leurs ressources afin de contribuer à la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement bioalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent 2021-2024 a été signée par toutes les Parties le 17 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les Parties se sont entendues pour une nouvelle Entente d'une durée de deux ans, soit pour la période du 15 mars 2024 au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent que la nouvelle entente inclue le financement au projet l'ARTERRE pour les années 2024-2025 et 2025-2026 dont la MRC de Rivière-du-Loup est réputée fiduciaire et mandataire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Marc-André Larrivée, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil de la MRC de La Mitis autorise la contribution financière à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent 2024-2026 pour un montant total de 37 825 \$, dont 30 000 \$ sera réservé à la réalisation d'actions issues du PDZA, 5 000 \$ au financement général de l'Entente et 2 825 \$ au financement au projet l'ARTERRE;
- **QUE** le versement de cette somme soit réparti sur deux ans soit 17 500 \$ entre le 15 mars 2024 et le 31 mars 2025 et 20 325 \$ entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026;
- **QUE** les sommes destinées à la réalisation des PDZA soient affectées à cet objet et que celles qui sont destinées au financement général de l'Entente 2024-2026 et de l'ARTERRE soient remises au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, fiduciaire et mandataire de l'Entente 2024-2026;
- **QUE** M. Bruno Paradis, préfet, soit autorisé à signer l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent 2024-2026 et ses documents afférents.

19.3 Volet 3 – « Signature Innovation »

Il n'y a pas de point concernant le Volet 3 ce mois-ci.

19.4 Volet 4 « Soutien à la vitalisation-axe vitalisation »

Il n'y a pas de point concernant le Volet 4 « Axe vitalisation » ce mois-ci.

Volet 4 « Soutien à la vitalisation-axe coopération »

Il n'y a pas de point concernant le Volet 4 « Axe coopération » ce mois-ci.

19.5 Fonds d'investissement agricole pour la relève et la consolidation des fermes

Ce point est remis à une séance ultérieure.

19.6 Rapport des créances à radier et à provisionner pour les fonds d'investissement FLI-FLS et PAUPME au 31 décembre 2023

C.M. 24-02-020

CONSIDÉRANT le dépôt par Mitis en Affaires du tableau sur l'état des dossiers FLI -FLS et PAUPME à radier et à provisionner 31 décembre 2023.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Patrick Gaudreault, appuyé par M. Maxime Richard-Dubé et résolu à l'unanimité :

- D'ajouter les nouvelles provisions ou de faire les ajustements relatifs à chacun des dossiers documentés pour les fonds FLI -FLS et PAUPME tels que présentés par Mitis en Affaires.

19.7 Agroalimentaire : Projet de coupons nourriciers dans les Marchés publics de La Mitis

C.M. 24-02-021

CONSIDÉRANT QUE les enjeux d'insécurité alimentaire sont exacerbés actuellement en raison du contexte inflationniste;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets de l'Alliance pour la solidarité sociale du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet de coupons nourricier permettra à la fois de lutter contre l'insécurité alimentaire et de favoriser l'achat d'aliments sains et locaux dans les marchés publics de La Mitis.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Jenny Fortier, appuyée par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la MRC de La Mitis dépose le projet « *On se voit TOUS aux marchés publics de La Mitis ! Des coupons nourriciers pour un accès universel aux marchés publics de La Mitis* » dans le cadre de l'appel de projets de l'alliance pour la solidarité sociale du Bas-Saint-Laurent;
- **QUE** la MRC de La Mitis autorise M. Marcel Moreau, directeur général et greffier-trésorier à signer tout document en lien avec le dépôt de projet;
- **QUE** la MRC de Mitis assure l'administration du projet;
- **QUE** la MRC de La Mitis mandate Le Marché public de La Mitis de s'occuper de la mise en place et de la coordination du projet.

19.8 Demandes des organismes subventionnés au fonctionnement par la MRC – recommandation du CA

C.M. 24-02-022

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une demande commune de la part du CLAC, de Moisson Mitis et de Télévision communautaire de La Mitis pour une hausse de 100 % de l'aide financière qui leur est accordée, donc de passer de 15 000 \$ à 30 000 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède les disponibilités financières pour répondre en partie à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE 2024 est la dernière année de l'entente triennale.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Marc-André Larrivée, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité d'accorder un montant supplémentaire de 5 000 \$ pour la troisième et dernière année des ententes triennales aux trois organismes subventionnés au fonctionnement par la MRC, passant ainsi de 15 000 \$ 20 000 \$, tel que recommandé majoritairement par le comité administratif, déboursé à même le Fonds FRR Volet 2- « Soutien à la compétence de développement local et régional ».

19.9 Demande de soutien agroalimentaire

C.M. 24-02-023

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires du PDZA de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE les montants demandés sont déjà prévus au budget;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une politique de soutien au développement agroalimentaire régissant les modalités d'attribution;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé est conforme à cette politique.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité d'adopter la demande telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
Syndicat des agricultrices du Bas-Saint-Laurent	Partenariat et visibilité pour le Gala reconnaissance « coup de cœur » du Bas-Saint-Laurent	Voir le plan de visibilité	250\$

G. PROJETS ÉOLIENS

20. Projet éolien Lac Alfred

20.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien Lac Alfred.

21. Projet éolien La Mitis

21.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien La Mitis.

22. Projet éolien Bas-Saint-Laurent

22.1 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du projet éolien Bas-St-Laurent.

22.2 Résultats du dernier appel d'offres

M. Moreau informe les élus des résultats du plus récent appel d'offres (# 2023-01) en énergie éolienne d'Hydro-Québec.

H. HYGIÈNE DU MILIEU

23. Suivi des dossiers de gestion des matières résiduelles

Un suivi est fait concernant les différents dossiers de gestion de la Régie des matières résiduelles.

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 24-02-024

Il est proposé par M. Jimmy Valcourt de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 05.

Bruno Paradis
Préfet

Marcel Moreau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.